

**PROCES VERBAL DU
CONSEIL MUNICIPAL DU 19 AVRIL 2011**

Nombre de conseillers	
En exercice	27
Présents	22
Procurations	05
Absents	05
Votants	27
Convoqués le	13/04/2011
Affiché le	26/04/2011

L'an deux mille onze et le dix-neuf avril à 21 heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Guy HELLE, Maire.

Etaient présents :

M. HELLE, M.BROS, Mme BOUFFARTIGUE, Mme GRANDET, M.COT, Mme TEMPESTA, M. VIGNES, Mme LIBERATI, M.TURREL, Mme LIBRET-LAUTARD, M. PESSANT, M. BENARFA, Mme LAUTRE, M.BARRAU, Mme GREGOIRE, M.DORET, Mme GOUBELET, Mme GUIHUR, M. MASSIP-PAILHES, M.PONS, M.BENAC, et M.DURAND.

Procurations : Mme PAILHES donne procuration à M. PESSANT, M. AYCAGUER donne procuration à Mme GOUBELET, Mme LANGLADE MAZIC donne procuration à Mme LIBERATI, Mme DARNISE donne procuration à M.DURAND, M.BARDOU donne procuration à M.BENAC.

Absents excusés : Mme PAILHES, M. AYCAGUER, Mme LANGLADE MAZIC, Mme DARNISE et M.BARDOU.

La séance est ouverte à 21 h.

ORDRE DU JOUR :

1. Election du secrétaire de séance.

Mme GREGOIRE est désignée pour être secrétaire de séance.

Votants : 27 - Pour : 27 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

2. Approbation du procès verbal de la séance du 15 mars 2011.

Monsieur le Maire demande s'il y a des observations. En l'absence d'observations, il est procédé au vote.

Votants : 27 - Pour : 27 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

3. Débat d'Orientations Budgétaires 2011.

En préambule, Monsieur COT, adjoint chargé des finances, indique que le sujet sera présenté en 3 parties :

- a) Les propositions budgétaires des différentes commissions
- b) Une analyse financière détaillée par Mme Sandrine MARTIN, Directrice Générale des Services,
- c) Examen des chiffres des différents budgets : budget communal et budgets annexes.

Monsieur COT précise que la présente séance n'a pas pour objet le vote du budget primitif communal 2011, qui aura lieu lors de la séance du 26 avril 2011, le vote devant intervenir avant le 30 avril 2011. Il invite les conseillers à examiner les propositions des différentes commissions transcrites à la page 12 du document annexé à la convocation de la présente séance.

a) Les propositions budgétaires des différentes commissions.

***Commission finances :**

Monsieur COT souligne les points clés sur lesquels les conseillers devront se positionner :

- Le montant du virement de la section fonctionnement à la section investissement,
- le recours ou pas à l'emprunt
- Le vote des taux des 4 taxes locales.

L'excédent de fonctionnement proposé à virer pour financer l'investissement est d'un montant de 573 693 €, ce qui traduit bien l'effort constant de la municipalité dans ce domaine.

Monsieur COT ajoute que les dotations de l'Etat sont conformes à celles attendues, ce qui permettrait de ne pas augmenter le taux des taxes locales, et pouvoir ainsi garder une marge de manœuvre pour cette année.

Monsieur DORET s'interroge sur la pérennité des dotations de l'Etat.

Monsieur le Maire intervient pour préciser le caractère fixe des compensations de l'Etat, et l'incidence de la réforme de la taxe professionnelle qui dessert la commune de Carbone.

Monsieur COT poursuit en faisant remarquer que même si les taux votés par le Conseil Municipal restent inchangés, l'Etat procède toutefois à une augmentation d'environ de 2 % des bases des taxes, à supporter par le contribuable.

***Commission Développement durable-Bâtiments communaux et génie urbain :**

Madame BOUFFARTIGUE détaille le programme de travaux et études, énoncés aux pages 29&30, 32& 33 du document annexe.

Les études à prévoir ou en cours concernent :

- une étude préalable d'urbanisation des Rues du Professeur Roques et Doméjean,
- la construction du nouveau groupe scolaire : 476 000 €,
- l'extension de la mairie avec un maître d'œuvre désigné (26 000 €),
- la coordination des études et travaux pour la création d'une voie nouvelle (zone de Millet) par un maître d'œuvre qui a été désigné vu la complexité des intervenants (20 000 €),
- une étude structurelle sur le plancher et la charpente de l'ancienne mairie (7000 €).

Quant aux travaux en cours, ils portent principalement sur :

- le Centre Technique Municipal (9 mois de travaux) : 875 000 € dont 292 000 € de subventions,
- la réhabilitation des logements Rue Gambetta et Rue de la Roche ainsi que la maison Rue Pierre Marty pour un montant total de 270 000 €,
- l'urbanisation Rue Lucien Cassagne (329 000 €),
- l'installation d'un portique au CSC (18 500 € dont 5 500 € en subvention),
- la mise en conformité de la base nautique en matière d'assainissement et le réaménagement du local de cette base.
- école de musique (21 700 €), réfection intérieure en cours des murs et des sols.

La programmation pluriannuelle de travaux prévoit :

- le remplacement de la toiture de l'école de musique qui correspond à la 3^{ème} tranche de travaux,
- l'organigramme des clés,
- 2^{ème} tranche de travaux du cimetière (160 000 €),

Pour l'année 2011, Madame BOUFFARTIGUE énonce les travaux programmés :

- Viabilisation de la ZI de Naudon après la finalisation du PLU (en septembre 2011),
- Démolition du bâtiment rue Projean (ex Icart) prévue pour un montant de 66 000 € dont 19 000 € de subvention,
- Vestiaires du gymnase Léo Lagrange (15 000 € dont 6 000 € de subvention),
- voieries quartier de la Terrasse et place de la Guinguette (65 000 €) d'ici juin 2011,
- réalisation d'un chemin piétonnier Avenue Frédéric Mistral,
- salle de danse du gymnase Abbal,
- climatisation de l'école Chanfreau (à Pâques) et de l'office de tourisme.

Madame BOUFFARTIGUE rappelle que les travaux sur les voies communales sont imputés non pas au budget communal mais au « pool routier » géré par la Communauté de Communes du Volvestre. Un plan du réseau d'eau potable est prévu et sera financé par le budget de l'eau, en vue de définir un schéma directeur de l'eau potable et de pouvoir se projeter dans l'urbanisation future.

***Commission Cadre de vie :**

Madame LIBERATI présente les différents projets validés par la Commission Cadre de vie :

- L'aménagement d'un espace naturel et paysager sans aire de jeux au Quartier de la Terrasse serait réalisé sur une partie de la surface totale de 3800 m², une piste de danse serait conservée, un petit parcours piétonnier est envisagé ; le montant prévu est de 25 000 €,
- Piscine : restaurer la partie enherbée à l'automne 2011 avec un arrosage automatique,
- cimetière : réaliser la partie paysagère de la deuxième tranche, à l'entrée et à côté du dépositaire (3 000 €),
- réhabiliter le bâtiment des toilettes publiques et du transformateur électrique, bâtiment implanté sur la Place de la République après une étude d'un architecte (65 000 €),
- crédit de report de 50 000 € dont 25 000 € sont affectés aux plantations prévues au « préau », au Bois de Castres, route de l'Arize, etc.
- Acquisition et remplacement de mobilier urbain (12 000 €),
- l'opération rénovation de façades est reconduite.
- la participation à la 3^{ème} édition des concours de fleurs est confirmée ;

Monsieur DORET questionne sur l'existence de demandes de subventions faites dans le cadre du projet façades. Madame LIBERATI confirme qu'il y a bien des demandes en 2011 (déjà 3 concrétisées, plus 3 ou 4 en prévision).

Monsieur PESSANT fait part de sa perplexité devant le montant (65 000 €) consacré aux toilettes publiques. Monsieur le Maire confirme que les 65 000 € sont consacrés aussi à la partie « transformateur », qu'il s'agit de toilettes autonettoyantes, pour répondre à un réel problème de salubrité publique au centre du bourg. Ce montant de 65 000 € est à mettre en balance avec un éventuel déplacement du local EDF qui aurait été beaucoup plus onéreux.

***Commission Urbanisme et habitat :**

Monsieur BROS mentionne l'amélioration de la voirie avec l'avenue de Toulouse, Rue Lucien Casagne. Le « grand chantier » reste la Place de la République décidé dans son principe et dans le cadre du plan de déplacement urbain, sera à budgétiser en 2012.

Sont à mentionner aussi l'aménagement du bord de Garonne, et le chemin piétonnier Avenue Frédéric Mistral.

Quant au développement de l'habitat, il marquait le pas du fait de la baisse notable des demandes de permis de construire, avec une incidence certaine sur les recettes budgétaires.

Une reprise semble s'amorcer car 5 projets de lotissements sont formalisés :

- Avenue Aristide Briand lotissement Caunes : 24 logements dont 7 logements sociaux,
- Jardins de Garonne chemin las Peyrères : 24 logements dont 8 en accession à la propriété
- Château La Terrasse : 15 logements suite à la régularisation de l'accès,
- Avenue de Toulouse : 25 logements (projet GARONA).
- A la Barre : nouveau projet en discussion de 57 logements dont 20 logements sociaux (type maison de village).

Le Plan Local d'Urbanisme poursuit son avancement avec la mise en enquête du 2 mai au 3 juin, pour une finalisation prévue fin juillet par approbation.

***Commission Développement économique et Emploi :**

Monsieur BROS mentionne que le PLU sera exécutoire a priori en septembre 2011 pour permettre de lancer les projets définis au PLU et moteurs du développement carbonnais comme la zone de Millet avec le programme d'activités commerciales, la création de la nouvelle voie, l'extension de la zone de Naudon.

A la question du prix de vente sur les zones d'activités, Monsieur le Maire précise que les terrains sont vendus au prix coûtant.

Par ailleurs, le grand projet de création d'un chemin de randonnées de Carbone à Montbrun en passant par les coteaux est programmé pour 20 000 €, avec une participation de chantiers d'insertion.

***Commission Solidarité et Action Sociale :**

Madame GRANDET détaille les propositions de la commission.

- Subvention aux associations : 4445 € (comme 2010),
- Conseil Consultatif des Aînés : projet des Chalets pour la réalisation d'appartements accessibles en location (dont 7 T2 & T3 en rez-de -chaussée jardins),
- Cartes loisirs jeunes : les 134 cartes délivrées dénotent un franc succès, ce qui représente une participation de 12 000 €, dont 103 cartes subventionnées par la commune à 75%.
- Création de 2 logements d'urgence au sein des appartements en cours de réhabilitation rue de la Roche et rue Gambetta,
- des locaux dédiés au CCAS seront créés dans l'extension des locaux de la mairie (ancienne perception),
- Aide de la commune au CCAS : 50 000 €. Jusqu'à présent, aucune subvention n'était versée au CCAS par la commune. Cependant, du fait de l'application d'une nouvelle réglementation comptable, le CCAS doit établir deux budgets distincts : aides à domicile, et budget général CCAS, avec impossibilité légale d'affecter l'excédent d'un budget sur l'autre. Il en résulte un léger déficit de 1077 € sur la partie CCAS, vu que le potentiel de recettes réside dans la partie aides à domicile. Une convention entre le CCAS et la commune a donc été signée avec une contrepartie aux 50 000 € d'aide de la commune, contribution d'un montant de 10 000 € versée par le CCAS à la commune pour participation aux dépenses (coûts fixes tels que les locaux). Il est à noter que 103 carbonnais bénéficient du service d'aide à domicile.

***Commission EDUCATION/ Enfance/Jeunesse :**

Madame TEMPESTA résume les points clés analysés par cette commission.

- MJC : subvention de 133 970 € vu la diminution préoccupante des contrats aidés.

Monsieur le Maire informe l'assistance que la directrice de la MJC interviendra prochainement pour exposer précisément les missions et les coûts, les enjeux de la MJC.

- Ludobus : il s'agit de la ludothèque ambulante, qui s'insère dans le Contrat Enfance Jeunesse 2^{ème} génération, signé avec la CAF, pour une subvention de 50 %. La participation communale s'élève à 1140 €.

- écoles : pour l'école maternelle soit 240 élèves, la dotation augmenterait de 1.40%. Pour l'école élémentaire soit 415 élèves, la dotation communale proposée est de 60,94 €/élève. Un effort dans la contribution est nécessaire pour financer le spectacle de NOEL.

- Tarifs dégressifs cantine : on note une augmentation sensible des repas aidés, avec une légère baisse de fréquentation des élèves bénéficiant du tarif de 2.80 €. Mme GREGOIRE interroge sur la cause de cette variation. A ce sujet, Madame TEMPESTA précise que le tarif est basé sur la notion de « reste à vivre », 550 €/mois/personne, et qu'une participation communale est effective sur 37 % des repas, pour 35 583 €. Pour mémoire, le coût du repas est de 6.51 €, alors que la moyenne sur le département dépasse les 7 €.

- Futur groupe scolaire : les études sont lancées, avec consultation des élus, équipes enseignantes et des représentants des parents d'élèves.

-Conseil des Jeunes : une réflexion est menée en commission.

Monsieur DURAND s'enquiert de la subvention mairie au sein du budget de la MJC.

Monsieur le Maire réaffirme son annonce d'une réunion d'information dédiée à la MJC à l'attention des élus.

Monsieur BENARFA souligne que la subvention municipale représente moins de 15 % du budget de la MJC.

***Commission Culture/Communication :**

Monsieur TURREL informe que 4 budgets distincts sont concernés :

- Fonctionnement bibliothèque (hors les traitements des agents) : 21 000 € sont consacrés aux acquisitions d'ouvrages. 959 lecteurs actifs/an avec 77 % de carbonnais, 29 000 ouvrages empruntés avec 50 % de lecteurs de moins de 14 ans dénotent une belle réussite culturelle. Les tarifs réduits concernent 10 % des lecteurs.

- Subventions aux associations : 44 135 € (comme en 2010).

- Programmation culturelle : 22 000 € (comme 2010) pour principalement « Associons les Arts »,

- Actions de communication : 24 000 € (comme 2010) servent à financer l'ensemble des documents (Info 107 et diverses présentations).

Lors d'un prochain conseil, les élus auront à examiner le projet de passage à la projection numérique du cinéma, dont le coût est estimé à 100 000 € avec une avance sur trésorerie communale de 15 000 € (remboursable sur 15 ans).

***Commission Sports et Loisirs :**

Monsieur COT mentionne les 82 443 € de subvention annuelle avec peu de changements, hormis les 500 € supplémentaires alloués au Comité des Fêtes pour préparer et servir l'apéritif offert par la mairie à l'occasion de la fête de la Saint Laurent.

***Commission du Personnel:**

Monsieur VIGNES énonce les points marquants (hors les traitements des agents):

- Formation : 15 000 € reconduction,

- CNAS : 9 000 €,

- Tickets restaurants : 33 000 € (reconduction montant 2010).

b) L'analyse budgétaire et financière.

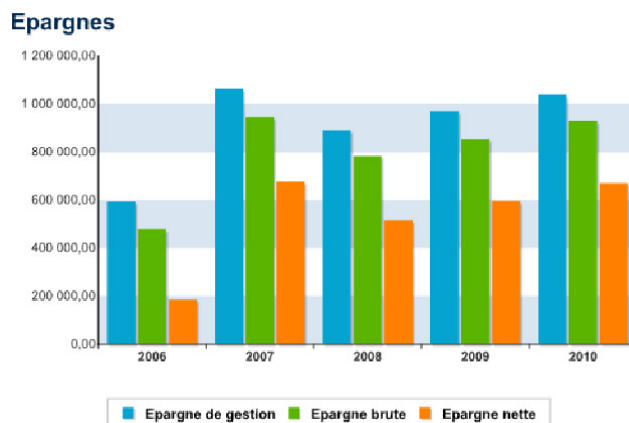
Madame MARTIN, Directrice Générale des Services, présente la situation financière et budgétaire de la commune. En préambule, Madame MARTIN retrace le contexte général économique et financier de l'Etat et des collectivités territoriales.

Malgré la crise financière survenue fin 2008, l'effort d'investissement public local s'est maintenu avec une quote-part de 70 % des investissements publics en 2009 contre 73 % en 2008.

Cela est à mettre en parallèle avec le déficit affiché par le budget de l'Etat de 189 Milliards €, qui « s'autoalimente » par le poids croissant de la dette.

c) Examen des chiffres des différents budgets : budget communal et budgets annexes.

Quant à la situation financière de la commune, il est à noter l'évolution favorable de l'épargne de gestion (+ 1 million €) tout comme l'épargne nette ; cet élément positif dénote une bonne santé financière de la commune, et traduit une réelle capacité d'autofinancement.



En matière de fiscalité locale :

L'évolution des bases d'imposition notifiées depuis 2006 est la suivante :

BASES D'IMPOSITION NOTIFIÉES	2006	2007	2008	2009
TAXE D'HABITATION	4 035 992	4 276 835	4 523 793	4 856 287
FONCIER BATI	3 417 100	3 678 572	3 953 232	4 223 505
FONCIER NON BATI	69 667	71 882	71 385	70 670
TAXE PROFESSIONNELLE	5 186 811	5 477 131	5 769 214	5 978 005
TOTAL	12 709 570	13 504 420	14 317 624	15 128 467
	+ 6.53 %	+ 5.89 %	+ 5.68 %	+ 5.36 %

En 2011, la commune percevra au titre de la Contribution Economique Territoriale (CET) :

- la cotisation foncière des entreprises (CFE), assise sur les valeurs locatives foncières et dont le taux est déterminé par les communes ou les EPCI.

- la cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE) prélevée selon un barème progressif et dont le taux est national. Les communes perçoivent 26.5 % de la CVAE.

D'autres mesures fiscales sont intervenues en parallèle de la suppression de la TP ; ainsi les communes se voient affecter notamment :

- Une fraction du taux de taxe d'habitation départemental

- L'**IFER** (imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux)

- Une **taxe additionnelle sur le foncier non bâti** résultant du taux départemental et régional de taxe sur le foncier non bâti.

- La restitution d'une partie des frais de gestion perçus par l'Etat pour la collecte de certaines taxes.

Carbonne étant classée dans la catégorie des villes « perdantes » suite à la réforme, deux compensations seront versées : la DCRTP et le FNGIR.

Les élus s'interrogent sur le maintien de cette compensation par l'Etat, avec une liberté amoindrie en matière de fixation des taux.

Les taux d'imposition communaux ont été les suivants depuis 2006:

TAUX D'IMPOSITION en %	2006	2007	2008	2009	2010
TAXE D'HABITATION	8.33	8.21	8.30	8.51	8.61
FONCIER BATI	16.55	16.30	16.48	16.89	17.09
FONCIER NON BATI	76.66	75.51	76.35	78.26	79.2
TAXE PROFESSIONNELLE	20.88	20.57	20.80	21.32	21.56 (taux relais)

TAUX D'IMPOSITION en %	Taux de référence* 2010
TAXE D'HABITATION	15.14
FONCIER BATI	17.09
FONCIER NON BATI	82.96
COTISATION FONCIERE DES ENTREPRISES	28.21

**Taux de référence : les taux affichés au titre de 2010 sont, selon les cas, les taux votés en 2010 ou des taux de référence recalculés afin de prendre en compte le transfert de la fiscalité départementale, régionale et d'une part des frais de gestion auparavant perçus par l'Etat.*

Monsieur COT intervient pour préciser que la comparaison pour les contribuables sur leurs avis d'imposition n'est vraiment possible avec l'année N-1 que pour la taxe sur le foncier bâti. Une information sera réalisée sur le prochain Info 107.

Monsieur PESSANT : « qu'advient-il de la quote-part affectée à la Région et qui disparaît en matière de foncier bâti ? »

Réponse de Mme MARTIN : la commune récupère seulement sur le foncier bâti par le bais de la taxe additionnelle énoncée auparavant.

Le produit des impôts locaux communaux est en baisse en 2011, avec des compensations versées par l'Etat.

PRODUITS COMMUNAU-NAUX en €	2006	2007	2008	2009	2010	Prévision 2011
TAXE D'HABITATION	336 198	345 559	375 475	423 270	437 837	750 490
FONCIER BATI	565 530	583 377	651 493	713 350	749 345	794 514
FONCIER NON BATI	53 407	54 518	54 502	55 306	56 114	59 565
TAXE PROFESSIONNELLE	1 083 006	1 126 618	1 199 997	1 274 511	1 336 426 (compensation-relais)	338 802 (CFE)
TOTAL	2 038 141	2 110 072	2 281 467	2 456 437	2 579 722	1 943 371

ALLOCATIONS COMPENSATRICES en €	2006	2007	2008	2009	2010	Prévision 2011
TAXE D'HABITATION	38 491	37 640	38 072	38 820	40 127	73 432
FONCIER BATI	19 895	20 292	20 212	17 337	16 228	17 054
FONCIER NON BATI	9522	9 707	9909	10 107	10 168	10 188
TAXE PROFESSIONNELLE :						
Réduction fraction imposable des salaires	12 047	10 687	8615	6979	6347	0
Abattement général de 16 %	71 788	63 446	52 871	42 832	38 951	0
Réduction des bases créations d'établissements	10 294	5 258	13 504	15 331	7155	4772
Réduction de la fraction des recettes	46 857	48 030	36 511	30 614	28 625	0
Dotation unique spécifique						68 445
AL	208 894	195 060	179 694	162 020	147 601	173 891
					- 8.9 %	+ 15.1 %

A compter de 2011, la DGF n'est plus indexée. Le gel de la DGF n'équivaut pas au gel de ses différentes composantes dont certaines progressent indépendamment de toute décision portant sur leur indexation : recensement de la population, mouvement de périmètre, objectif assigné à la péréquation afin de réduire les inégalités. En 2011 est prélevé de la DGF, du fait du transfert aux communes et aux EPCI du produit de la **TASCOM (taxe sur les surfaces commerciales)**, un montant correspondant à celui perçu par l'Etat en 2010 sur le territoire.

La TASCOM est de 86 000 €.

Monsieur PESSANT demande si on a connaissance des perspectives sur la TASCOM, si les surfaces commerciales se développent, peut-on s'attendre à une augmentation de cette taxe ?

Monsieur le Maire répond positivement d'où l'intérêt financier à la création du projet commercial zone de Millet.

En matière de subventions (recettes d'investissement):

En 2010 les subventions du Conseil Général ont financé des travaux et des équipements divers. L'Etat a participé par le biais de la DGE au financement du pluvial rue Etienne Prosjean ; il a aussi versé 4000 € d'aide à l'investissement dans le cadre des travaux réalisés à l'accueil pour mettre en place la station d'enregistrement des passeports biométriques.

Les produits de services (recettes de fonctionnement) :

Il s'agit principalement du fortagement en baisse (703), et de la facturation de la restauration scolaire (706).

		2006	2007	2008	2009	2010
703	Utilisation du domaine	158 621	145 384	185 969	136 402	106 477
706	Prestations de service	158 714	197 176	178 543	214 419	179 334
708	Autres produits	44 008	42 822	27 484	38 488	38 346
Total en €		361 343	385 382	391 996	389 309	324 157

Les balances des recettes de fonctionnements et d'investissements sont commentées.

Les dépenses :

-Les dépenses de personnel ont progressé de 2.6% par an en moyenne depuis 2006, ce qui constitue une évolution normale et maîtrisée.

- Les autres postes de dépenses : les cessions d'actif fluctuent selon les années en fonction des opérations menées (ZI de Naudon, vente d'usine hydroélectrique).

La dette:

Pour 2011, elle s'élève à 362 413 € dont 262 702 € pour le capital et 99 711 € pour les intérêts.

Elle n'est constituée que d'emprunts à taux fixe.

Le ratio par habitant est significatif : 604 €/habitant alors que la moyenne de la strate des communes atteint 848 €/habitant.

Ces montants révèlent une marge de manœuvre potentielle pour recourir si besoin était à plus d'emprunt (environ 1 Million €).

Budgets annexes:

-Budget de l'eau potable : Monsieur COT fait état d'une section de fonctionnement équilibrée, et d'une section d'investissement en « déséquilibre positif », avec une augmentation des tarifs de l'eau potable.

L'investissement est nécessaire, s'effectue par tranches, avec des grosses canalisations en prévision, notamment sur le secteur des puits.

La dette sur ce budget (200 000 €) se justifie par le recours à l'emprunt (sans intérêts) et mieux subventionné qu'en l'absence d'emprunt.

- Le budget des Pompes Funèbres et celui de la ZI Naudon ne font pas l'objet de commentaires particuliers.

4. Demandes d'admissions en non valeur.

Monsieur Cot, adjoint en charge des Finances, fait part au Conseil Municipal de deux demandes d'admission en non valeur pour un montant total de 409.97 €, transmises par la trésorerie du Volvestre.

a) Il s'agit de titres d'un montant de 211.91 €, émis sur les exercices 2008 et 2010, relatifs à l'assainissement (2008) et au budget communal (2010).

b) Un second titre émis en 2010 concerne le budget communal, pour un montant de 198.06 €. Ces titres sont irrécouvrables car les débiteurs étant partis sans laisser d'adresse, la procédure de renseignements et de recherches desdits débiteurs n'a pas abouti.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 27 - Pour : 27 - Contre : 0 - Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

5. Tirage au sort des jurés d'assises pour 2012.

En application des dispositions des articles 254 et suivants du Code de Procédure Pénale, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il doit procéder au tirage au sort, à partir des listes électorales, de douze personnes afin d'établir la liste préparatoire du jury d'assises 2012. Pour la constitution de cette liste préparatoire, ne sont pas retenues les personnes qui n'auront pas atteint, l'âge de vingt-trois ans au cours de l'année civile qui suit.

Ce tirage au sort doit s'effectuer de manière publique (en séance du Conseil Municipal par exemple) mais ne fait pas l'objet d'un vote. Les deux conseillers préposés à ce tirage au sort, Messieurs MASSIP-PAILHES et DORET, énoncent les noms et prénoms des douze personnes tirés au sort.

6. Ressources humaines.

A. Régime indemnitaire.

Monsieur VIGNES précise qu'il s'agit de procéder à une compilation des différentes délibérations en une seule délibération relative au régime indemnitaire de toutes les filières, pour une meilleure gestion des ressources humaines.

Il n'y aucune modification ou création de primes.

FILIERE ADMINISTRATIVE				
	Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires IHTS (décret n° 2002-60 du 14/01/2002)	Indemnité Forfaitaire pour Travaux Supplémentaires (1) IFTS (décrets n° 2002-62 et 2002-63 du 14/01/2002)	Indemnité d'Administration et de Technicité(2) (décret n° 2002-61 du 14/01/2002)	Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures(3) (décret n° 97-1223 du 26/12/1997)
		montant moyen annuel au 01/07/2010 indexé sur l'indice 100	montant de référence annuel au 01/07/2010 indexé sur l'indice 100	montant de référence annuel
Directeur		1471.17		1494.00
Attaché principal		1471.17		1372.04
Attaché		1078.72		1372.04
Rédacteur chef	oui	857.82		1250.08
Rédacteur principal	oui	857.82		1250.08
Rédacteur à partir du 6^{ème} échelon	oui	857.82		1250.08
Rédacteur jusqu'au 5^{ème} échelon	oui		588.69*	1250.08
Adjoint administratif principal 1^{ère} cl	oui		476.1	1173.86
Adjoint administratif principal 2^{ème} cl	oui		469.67	1173.86
Adjoint administratif 1^{ère} cl	oui		464.3	1173.86
Adjoint administratif 2^{ème} cl	oui		449.28	1143.37

1/ coefficient fixé à 3 pour la 1^{ère} catégorie (catégorie A dt indice brut terminal est sup. à 801/G. attaché ppal) et la 3^{ème} catégorie (catégorie B dt indice brut est supérieur à 380/C.E rédacteur) et à 8 pour la 2^{ème} (catégorie A dt indice brut terminal est au plus égal à l'indice brut 801/G. attaché)

2/ coefficient 3 proposé lors du CM du 19/02/2004 (max de 8),

3/ coefficient maximum 3

* IAT versé semestriellement sauf pour rédacteur adjoint DGS

versement mensuel

versement semestriel

FILIERE TECHNIQUE							
	Prime de Service et de Rendement(1) (décret n° 2009-1558 du 15/12/2009)		Indemnité Spécifique de Service (décret n° 2003-799 du 25/08/2003 modifié, arrêté du 23/07/2010)		Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires IHTS (décret n° 2002-60 du 14/01/2002)	Indemnité d'Exercice des Missions des Préfectures des personnels de la filière technique (2)(3) (décret n° 97-1223 du 26/12/1997)	Indemnité d'Administration et de Technicité (décret n° 2002-61 du 14/01/2002)
	taux annuel de base	taux maximum individuel	montant annuel de référence	montant annuel maximum individuel			
Ingénieur ppal (jusqu'au 6^{ème} échelon	2817	5634	18005	18527.15			
Ingénieur (à partir du 7^{ème} échel)	1659	3318	10803.00	12423.45			
Ingénieur (jusqu'au 6^{ème} échel)	1659	3318	9002.50	10352.88			
Technicien supérieur chef	1400	2 800	5761.60	6337.76	oui		
Technicien supérieur principal	1330	2 660	5761.60	6337.76	oui		
Technicien supérieur	1010	2 020	4321.20	4753.32	oui		
Agent de maîtrise ppal					oui	1158.61	476.1
Agent de maîtrise					oui	1158.61	469.67
Adjoint techniq. principal 1^{ère} cl					oui	1158.61	476.7
Adjoint techniq. principal 2^{ème} cl					oui	1158.61	469.67
Adjoint techniq. 1^{ère} cl					oui	1143.37	464.29
Adjoint techniq. 2^{ème} cl					oui	1143.37	449.29

1/ le montant individuel ne peut excéder annuellement le double du taux moyen par grade

2/ (ex psr) prime chef de service, chef d'équipe, co-chef d'équipe.

3/ coefficient maximum 3

IAT versé mensuellement sauf pour chef de service réseaux divers

versement mensuel

versement semestriel

FILIERE SOCIALE		
	Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires IHTS (décret n° 2002-60 du 14/01/2002)	Indemnité d'Administration et de Technicité (décret n° 2002-61 du 14/01/2002)
		Montant de référence annuel au 01/07/2010 indexé sur l'indice 100
ATSEM ppal 1^{ère} classe	oui	476.1
ATSEM ppal 2^{ème} classe	oui	469.67
ATSEM 1^{ère} classe	oui	464.29

FILIERE POLICE			
	Indemnité d'Administration et de Technicité (décret n° 2002-61 du 14/01/2002)	Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires IHTS (décret n° 2002-60 du 14/01/2002)	Indemnité Spéciale de Fonction (décret n° 97-702 du 31/05/1997, décret n° 2000-45 du 20/01/2000)
	Montant de référence annuel au 01/07/2010 indexé sur l'indice 100		
Chef de police municipale	490.05	oui	maxi 20 % du traitement brut
Brigadier chef principal	490.05	oui	maxi 20 % du traitement brut
Brigadier chef principal	469.67	oui	maxi 20 % du traitement brut
Gardien de police	464.29	oui	maxi 20 % du traitement brut

FILIERE CULTURELLE		
	Indemnité d'Administration et de Technicité (décret n° 2002-61 du 14/01/2002)	Indemnité Horaire pour Travaux Supplémentaires IHTS (décret n° 2002-60 du 14/01/2002)
	Montant de référence annuel au 01/07/2010 indexé sur l'indice 100	
Adjoint du patrimoine ppal 1^{ère} classe	476.1	oui
Adjoint du patrimoine ppal 2^{ème} classe	469.67	oui
Adjoint du patrimoine 1^{ère} classe	464.29	oui
Adjoint du patrimoine 2^{ème} classe	449.29	oui

B. Primes des chefs d'équipe.

Suite à la commission du personnel du 17 Janvier dernier, M. Vignes propose l'octroi de la prime de chef d'équipe et de co-chef d'équipe :

- Octroi de la prime chef d'équipe à l'agent encadrant le service entretien et restauration (70 €/ mois)
- Octroi de la prime de co-chef d'équipe à l'agent remplaçant le chef d'équipe du service réseaux divers maçonnerie (35 € par mois)

C. Création d'un poste de technicien territorial-spécialité bâtiment.

Suite à la commission du personnel du 21/03/2011, M. Vignes propose au Conseil Municipal de créer un poste de technicien territorial (spécialité bâtiment) à temps complet, suite à la mutation de M. Alonzo.

M. Vignes fait part du profil de poste envisagé dans le cadre de ce recrutement.

Monsieur le Maire demande l'avis du Conseil Municipal.

Votants : 27 - Pour : 27 - Contre : 0- Abstention : 0
Adopté à l'unanimité

7. Demande de subvention relative aux travaux de réfection du sol et des murs de l'école de musique.

S'agissant de l'école de musique au sein d'un bâtiment communal, ces travaux peuvent être subventionnés par le Conseil Général de la Haute-Garonne. Le montant des travaux est de 18 130.88 € HT, pour un marché conclu avec la société REVAL à Eaunes.

Monsieur Le Maire demande l'avis du Conseil Municipal sur cette demande de subvention au Conseil Général

Votants : 27 - Pour : 27 - Contre : 0- Abstention : 0 Adopté à l'unanimité

Décisions prises en vertu des délégations de Monsieur le Maire :

* Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée N°2011/04 a été conclu pour la **réalisation d'une étude structurelle du plancher de l'ancienne mairie.**

L'entreprise attributaire est la Société GINGER CEPBTP, sise à TOULOUSE, 12 rue des cosmonautes, pour un montant de 5 900 € HT.

* Rectificatif sur le marché pour la **fourniture et la pose d'un dispositif limitant et contrôlant l'accès des véhicules hauts au Bois de Castres** initialement libellé pour un montant de 12 682.28 € HT. Le montant total des lots est de 15 797.38 € HT. L'entreprise attributaire est la Société ESPES- Route d'Espagne-RN20-31 280 PORTET-SUR-GARONNE CEDEX.

* Monsieur le Maire indique qu'un avenant au marché à procédure adaptée N°2010-29 (travaux de réhabilitation des appartements de la rue de la Roche et de la Rue Gambetta) a été signé avec l'entreprise attributaire ERITEC, sise à SAINT-ORENS de Gameville, dans le cadre du lot N° 6 (plomberie), suite à **un changement du taux TVA** (de 19.6% ramené à 5.5 %). Le Montant du marché est désormais de 29 608 € HT soit 31 236.44 € TTC, au lieu de 35 411.17 € TTC (Montant initial).

* Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée N°2011-06 a été conclu pour le renforcement de la canalisation d'alimentation en eau potable et **reprise des branchements sur la rue Lucien Cassagne**, pour un montant de 51 302.40 € HT. L'entreprise attributaire est la société Sud-Ouest Réseaux, sise à Carbonne, 7 chemin de l'Industrie.

* Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée N°2011/09 a été conclu pour **les travaux de réfection des façades de la Maison P.MARTY** avec la Société REVAL sise à EAUNES, 2555 Chemin du Tucaut, pour un montant de 7 652.67 € HT.

* Monsieur le Maire indique qu'un marché à procédure adaptée N°2011/12 a été conclu pour la **désignation d'un maître d'œuvre dans le cadre de la mise en place de réseaux sur une nouvelle voie**, dans la zone de Millet, avec la Société BUROTEC, sise à Cugnaux, 5 avenue Georges Pompidou. Le forfait provisoire est fixé à 8750 € HT soit 10 465 € TTC.

Séance levée à 23 heures 15

Le secrétaire de séance



Anne-Marie GREGOIRE

Le Maire



Guy HELLE

